

Contrat de parrainage des petits espaces « On sème à Montreuil »

La ville de Montreuil souhaite contribuer à protéger et développer la nature sous toutes ses formes (parcs, squares, jardins). Pour les petits espaces de la voirie (jardinières, pieds d'arbres, interstices de trottoirs), elle invite les habitants à devenir acteurs de l'espace public et du cadre de vie en s'appropriant ces espaces tout en renforçant la convivialité entre les habitants. Il s'agit de repérer un espace à proximité de son lieu d'habitation, d'y laisser s'épanouir la végétation spontanée (fleurs sauvages) ou d'y semer des graines ou d'y planter des fleurs. Cette démarche vise à accueillir la biodiversité en ville (insectes, oiseaux, hérissons, coccinelles, papillons...) en installant des trames vertes, à mieux faire accepter les plantes des trottoirs et à inciter chaque habitant à ne pas utiliser de pesticides.

Ces petits espaces jardinés en ville permettent de limiter :

- les infiltrations d'eau dans les sols (les végétaux absorbent l'humidité au pied des murs et assurent une protection contre les pluies battantes),
- le réchauffement en milieu urbain (les plantes retiennent le rayonnement solaire et augmentent le taux d'humidité dans l'air),
- la pollution atmosphérique (les murs de végétaux ont un effet dépolluant, ils fixent les poussières et certaines particules polluantes),
- la détérioration de certains lieux (tags indésirables...) grâce à des plantes grimpantes notamment.

Le choix des végétaux

Les espaces pris en charge doivent être plantés prioritairement de plantes à fleurs pollinisatrices et de variétés locales. Certaines plantes et arbres sont à proscrire en raison de leur système racinaire très développé ou en pivot pouvant provoquer des dommages aux revêtements du trottoir et aux réseaux souterrains.. Pour les mêmes raisons, certaines graines spontanées amenés par les oiseaux, le vent (frêne, saule, ailante...) sont à arracher dès qu'elles apparaissent. Différentes plantes se plaisent dans une terre pauvre et peu profonde, voire sèche : mauves, roses trémières, sédums, euphorbes, thym, bulbes, rampantes... De même, certaines plantes s'accommodent d'un faible ensoleillement : fougères, aspérule, campanules, fraises des bois...

Le semis, la plantation

La mise en place des plantes peut se faire par plantation de jeunes plants, de boutures ou de semis. Lorsque l'espace jardiné est au pied d'un arbre, les espèces plantées ne doivent pas nuire à son développement ; un espace de 10 cm autour du tronc de l'arbre doit être préservé de toute intervention afin de prévenir tout risque de blessure.

L'entretien

L'entretien de ces espaces comprend l'arrosage, le désherbage, la taille des grimpantes. Les participants sont invités à se rapprocher des autres planteurs de leur quartier pour organiser la régularité des arrosages. L'eau ne doit pas être gaspillée : des arrosages de reprise doivent être effectués dans les semaines qui suivent la plantation, suivis d'arrosages de soutien en été (en moyenne une fois par semaine maximum).

Le désherbage doit se faire par le biais de méthodes douces et de remèdes naturels qui respectent les équilibres écologiques (par exemple, favoriser l'existence des prédateurs de parasites) et surtout sans pesticides dont des études scientifiques montrent les effets très nocifs sur toute la chaîne de la biodiversité et sur la santé de l'homme. Les tiges sèches de l'année précédente doivent être retirées au plus tard pendant l'hiver. Les habitants doivent veiller à ce que papiers et détritiques ne s'accumulent pas sur les jardinières.

Soutien de la ville

La ville vérifie la faisabilité du projet et peut donner des conseils sur le choix des espèces.

Elle peut vous aider à réaliser un éventuel découpage d'un trottoir (15 cm de profondeur maximum sur 15 cm de large) et, si nécessaire, apporter du broyat et des graines. Elle met à disposition des affichettes permettant de signaler la présence d'espaces jardinés afin d'informer les agents du service propreté et les usagers de la voie et de les inviter au respect de ces espaces.

Attention : ces espaces restent susceptibles d'être déplacés voire supprimés si la récupération de l'espace par les services publics s'avère nécessaire.

En signant ce Contrat de parrainage des petits espaces, je, soussigné(e), habitant(e) au

.....
m'engage à assurer la plantation et l'entretien de l'espace vert de trottoir devant mon habitation dans le but de favoriser la nature dans la ville dans le respect des règles énoncées ci-dessus.

Je suis conscient(e) des éventuels risques d'humidité que cela peut apporter et en aucun cas je ne me retournerai contre la ville si des désordres de cette nature étaient causés par cette implantation dans le trottoir.

Fait en 2 exemplaires à Montreuil, le.....

Prénom

Nom

Signature